

"G E A "

" GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES "

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 2 400 000 Euros

Siège social : MEYLAN (38240) Chemin Malacher

071 501 803 RCS GRENOBLE

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 SEPTEMBRE 2012

Nous soussignés, attestons qu'à notre connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Meylan, le 30 janvier 2012

Serge Alexis Zaslavoglou
Président du Directoire

Grigori Zaslavoglou
Directeur Général

" G. E. A. "

GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE & D'AUTOMATISMES
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 euros
Siège social : Chemin Malacher
MEYLAN (38240)
071 501 803 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2012 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés, arrêtés par le Directoire le 21 décembre 2012 et soumis au Conseil de Surveillance le 23 janvier 2013, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au présent rapport sont annexés :

- conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices,
- conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs ou de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I. - ACTIVITE ET RESULTATS

1) Situation et activité au cours de l'exercice ; progrès réalisés ; difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2012 s'établit à 69 691 424 € contre 70 604 925 € sur l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation, compte tenu de la variation de la production stockée (+ 2 990 038 €) et des reprises sur provision,

transfert de charges et autres produits (+ 199 363 €) ressort à 72 880 825 € contre 68 213 841 € au 30 septembre 2011.

En France, la société GEA a poursuivi la fourniture et le renouvellement d'équipements de péage pour la quasi-totalité des sociétés d'autoroutes. Toujours à la pointe du progrès dans le domaine des technologies d'automatisation du péage, la société GEA a continué à déployer avec succès au cours de l'exercice le nouveau système de Télépéage Sans Arrêt (TSA) 30 Km/h sur les réseaux des sociétés AREA (Groupe EIFFAGE), ASF, COFIROUTE, ESCOTA (Groupe VINCI) et SANEF (Groupe ABERTIS).

Par ailleurs, après avoir mis en service en 2011 ses premiers systèmes de télépéage Free-Flow 130 Km/h, GEA a été retenue par THALES pour la fourniture des balises de télépéage dans le cadre du projet ECOTAXE poids lourds.

L'exercice a également été marqué par la signature de plusieurs autres contrats.

La société SANEF (Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France) a ainsi choisi la société GEA pour la fourniture de ses systèmes automatiques de classification de véhicules.

Un marché pluriannuel a été par ailleurs signé avec ASF (Autoroutes du Sud de la France) pour la fourniture et le déploiement de modules monétiques en vue de l'adaptation du système de péage à la norme internationale EMV de lecture des cartes à puce. Les sociétés AREA et COFIROUTE ont également confié cette mission à la société GEA.

Pour leur part, les sociétés COFIROUTE et ESCOTA (Société des Autoroutes de l'Esterel et de la Côte d'Azur) ont renouvelé leur confiance à la société GEA au travers de la signature de nouveaux contrats pour la fourniture d'équipements automatiques.

la société GEA a par ailleurs remporté auprès de la société ATLANDES et du Groupe EGIS PROJECTS l'appel d'offres pour la fourniture des équipements de péage de la section autoroutière Salles-Saint Geours de Marenne (autoroute A63).

Il convient également de signaler que la société GEA a été choisie par la société des Aéroports De Lyon (ADL) pour l'équipement de la totalité de ses parkings de Saint Exupéry (15 000 places).

Enfin, la société GEA a été retenue par le Groupe EIFFAGE pour la fourniture des équipements de péage du Tunnel du Prado Sud à Marseille.

A l'international, de nombreux succès commerciaux ont été remportés, notamment au Maroc où la société GEA a été choisie par la société des Autoroutes Du Maroc pour la fourniture des équipements de péage de l'autoroute Berrechid-Beni Mellal et du contournement de Casablanca.

Plusieurs contrats ont également été signés au Brésil, en Chine, aux Philippines, en Thaïlande et en Croatie.

Un important contrat a par ailleurs été remporté au Kazakhstan. Il s'agit du premier contrat de la société GEA dans ce pays.

Enfin, la société GEA a été retenue au Mexique pour équiper l'autoroute Mexico-Toluca ainsi que l'autoroute Mexico-Acapulco.

Les charges d'exploitation s'élèvent pour l'exercice à 56 325 240 € (contre 53 028 474 € sur l'exercice précédent) en ce compris :

- Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice d'un montant de 965 809 €
- La masse salariale pour 10 115 201 € ainsi que les charges sociales y afférentes d'un montant de 4 489 352 €, pour un effectif moyen de 213 salariés.

Le montant des engagements de retraite provisionné à la clôture de l'exercice s'élève à 1 434 184 euros.

Les droits acquis par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation à la date de clôture de l'exercice se sont élevés à 21 300 heures et n'ont fait l'objet d'aucune demande de la part des salariés.

Il ressort pour l'exercice un résultat d'exploitation de 16 555 585 € contre 15 185 367 € sur l'exercice précédent.

Cette progression est le résultat d'une utilisation optimale de la structure intégrée de production de l'entreprise.

Les produits et les charges d'ordre financier s'élèvent respectivement à 584 185 € et 159 061 €, contre 573 619 € et 155 987 € sur l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 27 027 €, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 1 547 438 €, de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 5 273 051 € et de la contribution sociale de 152 065 €, le résultat net s'établit à 9 981 128 €, contre 9 192 542 € l'an dernier.

2) Evolution des fonds propres et de l'endettement

Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2012 à 48,22 millions d'euros contre 40,87 millions au 30 septembre 2011.

L'endettement bancaire est nul et la société GEA n'a souscrit aucun contrat de crédit bail.

3) Délais de paiement

Echéancier du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 30 septembre 2012 :

	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		Au 30/09/12	Au 30/09/11
	Au 30/09/12	Au 30/09/11	Au 30/09/12	Au 30/09/11	Au 30/09/12	Au 30/09/11		
Total dettes fournisseurs (en K €)	4 210	3 103	2 530	2 340	1	4	916	306

4) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Grâce à son importante base installée et à son avance technologique, la société GEA entend poursuivre le développement de ses activités, en particulier au travers de l'automatisation de la perception du péage.
Au 30 septembre 2012 le carnet de commandes s'élevait à plus de 75 M€, dont 31 % à l'international.

5) Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société GEA a poursuivi normalement son activité depuis le 30 septembre 2012.

6) Activité en matière de recherche et développement

Notre société a poursuivi au cours de cet exercice son programme de recherche ; aucune des dépenses engagées dans ce cadre n'a été immobilisée au titre de l'exercice écoulé.

7) Rachat d'actions et opérations sur le capital

Le Directoire a été autorisé le 27 mars 2012 à racheter en bourse ses propres actions, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance, ou bien la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou d'annulation des actions, et dans les conditions suivantes :

- Prix maximum d'achat : 100 euros
- Nombre maximum d'actions à acquérir : 10 % du nombre d'actions existantes.

Ce programme de rachat a fait l'objet du communiqué qui a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers et diffusé sur ActusNews en date du 22 mars 2012.

Les opérations réalisées l'ont été dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec un prestataire de services d'investissement (contrat de liquidité conclu le 11 juillet 2005 entre la société et la société de bourse EXANE BNP PARIBAS, renouvelable par tacite reconduction et dont l'application s'est poursuivie sur l'exercice).

Au titre du contrat de liquidité, il a été acquis au cours de l'exercice 15 141 actions au cours moyen de 62,96 euros et il a été cédé 15 935 actions au cours moyen de 63,03 euros.

Le montant des commissions au titre du contrat de liquidité a été de 12 310 euros hors taxe sur l'exercice, dont 2 500 euros hors taxes de frais forfaitaires de courtage.

A la clôture des trois derniers exercices, la société GEA disposait :

Au 30 septembre 2012, de 1 294 actions (0,11 % du capital), pour une valeur comptable de 84 303 €.

Au 30 septembre 2011, de 2 088 actions (0,17 % du capital), pour une valeur comptable de 124 800 €.

Au 30 septembre 2010, de 6767 actions (0,56 % du capital), pour une valeur comptable de 176 115 €.

8) Autres

La société, qui n'est pas soumise à l'obligation de produire des comptes en normes IFRS, a mis en place certaines des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-03 transposables à l'activité de GEA en vue de se rapprocher des normes comptables internationales.

La société comptabilise ainsi chaque année depuis 2004 une provision pour indemnités de départ à la retraite correspondant au montant des engagements de l'entreprise vis-à-vis du personnel.

Par ailleurs, il a été mis en application depuis l'exercice 2005/2006 les règlements du Comité de la réglementation comptable CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

II. - FILIALES, PARTICIPATIONS

(articles L.233-6, L.233-7 et L.247-1 du Code de commerce)

1) Filiales (+ de 50 % et de 66,66 % du capital)

Néant

2) Participations (5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % et 50 %)

Néant

III. - PARTICIPATIONS RECIPROQUES

Aucune participation de cet ordre n'a été détenue par la société GEA au cours de l'exercice écoulé, ayant nécessité une aliénation d'actions visée à l'article R.233-19 du Code de commerce.

IV. - DEGRE D'EXPOSITION AUX FACTEURS DE RISQUES

Il a été procédé à une revue des risques et il n'a pas été identifié d'autres risques significatifs que ceux listés ci-après :

1) *Technologiques, industriels et environnementaux :*

Prévention des risques technologiques

L'activité de la société GEA n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article L.225-102-2 du Code de commerce concernant les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de

l'environnement.

Lancement de nouveaux produits

La maîtrise de l'ensemble des phases d'étude, de réalisation et de mise en service des équipements confère à la société GEA une grande sécurité au niveau des délais.

De la même façon, cette maîtrise associée à la politique de qualité développée au sein de la société GEA minimise les risques d'éventuels dysfonctionnements.

Compétence des sous-traitants

La société GEA sous-traite pour des raisons d'efficacité économique une partie relativement faible et très ciblée de sa production et des travaux d'installation.

La société GEA s'attache en outre à disposer toujours d'au moins deux sources de sous-traitance pour un même type de prestation.

Compétence du personnel

La société GEA mise son développement sur l'innovation permanente de ses produits, la qualité et la pérennité des services associés ce qui nécessite un personnel hautement qualifié et stable.

Cette stabilité s'est affirmée depuis la création de la société GEA.

Dépendance à l'égard du personnel clé

L'entreprise est suffisamment structurée pour ne pas être exposée de façon significative à ce risque.

Environnementaux

La production de la société GEA ne donne pas lieu à des risques de pollution, tant au niveau de la fabrication que du stockage.

2) Commerciaux :

Arrivée de nouveaux concurrents

A notre connaissance aucun nouveau concurrent n'est intervenu dans les domaines d'activité de la société GEA au cours de l'exercice.

Baisse des prix

La société GEA évolue sur un marché concurrentiel ce qui peut entraîner une pression sur les prix.

Par ailleurs, la société GEA peut être appelée à faire des efforts commerciaux stratégiques ponctuels, notamment pour pénétrer de nouveaux marchés à l'export.

Contrefaçon

Le risque de contrefaçon est marginal compte tenu des évolutions technologiques permanentes et du niveau de services associé à la vente de ce type de produits.

Risques clients (risque de crédit et/ou de contrepartie)

Le risque client est faible compte tenu de la qualité des donneurs d'ordre, en particulier en France (sociétés publiques ou privées concessionnaires d'ouvrages d'art).

A l'exportation, la société GEA s'efforce d'obtenir des paiements par lettre de crédit irrévocables et confirmées par une banque française.

Par ailleurs, lorsqu'un crédit significatif est accordé à un client, la société GEA demande généralement la caution d'une banque pour en garantir le paiement.

3) Financiers :

Risques de change

Comme pour les exercices antérieurs, lorsque cela est possible, la couverture des risques de change commerciaux est réalisée sous forme de contrats à terme.

La société GEA utilise également ponctuellement les dispositifs de couverture de la COFACE.

Au 30 septembre 2012 Couverture PLN (Zloty polonais) : vente à terme de 1 404 518 PLN (314 K€).

Risques de taux

Néant

Risques sur matières premières

Néant

Dilution et risques d'OPA

Les fondateurs et dirigeants possèdent plus de la majorité des droits de vote au sein de la société GEA, ce qui assure une protection contre les OPA inamicales.

Volatilité du cours des actions de la société GEA (risques sur actions et autres investissements)

Depuis sa cotation en 1994, la société GEA a utilisé les dispositions légales lui permettant d'intervenir sur le marché pour régulariser le cours de son

titre par interventions sur le marché, systématiquement à contre tendance, celles-ci restant mesurées.

Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une société de bourse spécialiste du titre qui agit conformément aux exigences déontologiques de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au cours de l'exercice 2011/2012 l'action GEA a coté en clôture au plus bas 50,50 euros (le 23/11/2011) et au plus haut 74 euros (le 27/03/2012).

4) Juridiques et fiscaux :

Litiges

De par ses activités tant en France qu'à l'étranger, la société GEA peut faire l'objet de divers litiges.

Elle a souscrit des polices d'assurance responsabilité civile (prime : 55 019 € ; garantie : 8 000 000 d'euros avant livraison et 4 000 000 d'euros après livraison ; franchise : de 0 à 30 000 € selon dommage), multirisques et perte d'exploitation (prime : 83 238 € ; garanties : marge brute dans le cadre de la police pertes d'exploitation, reconstruction à neuf ainsi que remboursement des BME à dire d'expert ; franchises : néant), marchandises transportées (primes : 6 659 € ; garanties : valeur des équipements ; franchises : variables), flotte automobile (primes : 28 426 € ; garanties : illimitée en RC et valeur à dire d'expert dans le cadre de la garantie tous risques ; franchises : néant en RC et variable pour le véhicule selon type) et aérienne (prime : 15 218 € ; garanties : garantie corps aéronef 850 000 €, RC personnes non transportées 12,5 millions d'euros, RC à la place 150 000 €) adaptées à son activité.

Fiscaux et sociaux

La société GEA remplit ses obligations fiscales et sociales.

Propriété industrielle

Sans objet

5) Risques de liquidité :

Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2012 à 48,22 millions d'euros contre 40,87 millions au 30 septembre 2011.

L'endettement bancaire est nul et la société GEA n'a souscrit aucun contrat de crédit-bail.

Au 30 septembre 2012 la société GEA disposait de 39,3 millions d'euros de trésorerie nette. La trésorerie est placée en SICAV monétaires ou sur des comptes à termes sans risque en capital.

6) Risques opérationnels :

En matière de contrôle interne la société GEA s'est attachée à mettre en place les moyens lui paraissant le mieux adaptés à son statut de société dont les actions sont inscrites sur un marché réglementé, et à son activité française et internationale.

La marche des affaires courantes est supervisée par les membres du Directoire avec les membres concernés de l'équipe de direction composée de 6 directeurs et d'un Secrétaire Général : M.Tanoukhi, en charge de la direction des projets ; M.Alexis Zaslavoglou, responsable du développement des produits nouveaux ; M.Mannechez qui dirige les applications logicielles ; M.Ott, en charge de la stratégie du marketing et des ventes ; M.Thoreau qui assure la direction commerciale ; M.Larrang qui occupe le poste de directeur commercial Amériques ; et enfin M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire général.

Le Directoire supervise avec son équipe de direction les opérations de prévention et de suivi des risques de toute nature de la société, liés ou non à l'activité, les risques à caractère plus financier l'étant par M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire Général.

Les offres commerciales significatives sont validées par au moins un membre du Directoire préalablement à leur envoi aux clients. De même tous les contrats sont signés par un membre du Directoire, ou bien avec leur accord écrit préalable.

Les fonctions comptables et financières ainsi que le contrôle de gestion ont été assurés au cours de l'exercice, sous l'autorité du Directoire, par le Secrétaire Général, assisté d'un service comptable et de trésorerie composé de 8 personnes. Sous l'autorité du Secrétaire Général le chef comptable agissant conformément aux procédures comptables de la société s'assure de l'enregistrement correct et exhaustif des factures clients et fournisseurs. Les ressources affectées à la fonction comptable sont examinées chaque année et sont apparues pour le moment adaptées à la taille et à l'activité de la société.

Les achats sont réalisés sur affaire. Les stocks et les travaux en cours font l'objet d'un inventaire physique annuel complet et d'une revue semestrielle.

Les paiements des fournisseurs sont subordonnés à une validation par le service achat et/ou des responsables de projets concernés. Un contrôle final avant paiement est effectué par un des membres du Directoire.

La politique de couverture des risques financiers de toute nature ainsi que les engagements par signature ont été suivis, sous la supervision du Directoire, par le Secrétaire général. Les placements financiers ont été réalisés sur la base des instructions du Secrétaire Général, qui a assumé par ailleurs l'ensemble des relations de la société avec les banques.

Dans le cadre des choix faits par la société de recourir le moins possible à l'endettement bancaire et compte tenu de l'importance et de la permanence de sa trésorerie, le contrôle interne des financements et de la trésorerie a été assuré par le Secrétaire Général. Celui-ci a supervisé également les rapprochements périodiques effectués entre trésorerie et comptabilité et veillé à la correction des éventuelles anomalies. Lors de chaque arrêté comptable le Conseil de Surveillance a été informé de la situation de la trésorerie de la société.

Le Secrétaire Général a supervisé également la production des états financiers et leur finalisation en liaison avec l'expert-comptable après audit par le Commissaire aux comptes.

Les fonctions juridiques et fiscales sont externalisées pour l'essentiel auprès de cabinets spécialisés.

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information interne bénéficiant de l'appui régulier d'un expert-comptable, le traitement de la paie étant externalisé auprès de ce dernier.

Le Directoire s'assure que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant à la formation des états comptables et financiers sont respectées.

Un arrêté comptable est effectué deux fois par an.

Des prévisions sont établies annuellement et révisées à l'issue de chaque semestre.

L'organisation en place facilite ainsi le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les principes comptables en vigueur et les règles et méthodes comptables appliquées par la société. Ces principes comptables, validés par le Directoire et revus par le Commissaire aux comptes, ont été portés à la connaissance du Conseil. Tout changement de principe comptable fait le cas échéant l'objet d'une consultation du Commissaire aux comptes et d'une information du Conseil de Surveillance.

Les informations comptables et financières sont contrôlées par le Commissaire aux comptes dans le cadre de ses vérifications selon les normes en vigueur.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliquées au Conseil de Surveillance lors de chaque arrêté de comptes publiés.

Sous l'autorité du Secrétaire Général, l'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière aux actionnaires et à la communauté financière, selon un échéancier établi avec l'appui d'un conseil juridique extérieur.

La société GEA s'est par ailleurs conformée aux obligations d'information résultant de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive Transparence et qui se sont imposées à compter du 20 janvier 2007. Elle entend poursuivre au mieux de ses possibilités l'application de la réglementation en la matière.

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.

- de prévenir les risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société.
- d'assurer la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

V. – INFORMATIONS SOCIALES

Au 30 septembre 2012, l'effectif total de la société GEA était de 216 personnes.

La société GEA ne rencontre aucune difficulté de recrutement particulière.

Des heures de travail supplémentaires ont été ponctuellement réalisées en raison de surcroûts temporaires d'activité ou bien au cours des phases d'installation ou de mise en service des différents chantiers.

En raison également de surcroûts temporaires d'activité ou bien dans le cadre de remplacement de salariés absents, la société GEA a fait appel à des personnels extérieurs à l'entreprise. Cela a représenté, sur l'exercice 2011/2012, un total de 6 220 jours de travail.

La société GEA est passé à un horaire de travail hebdomadaire de 35 heures au début de l'année 2000.

Certains salariés ont, à leur demande, opté pour un travail à temps partiel. Il s'agit de 4/5èmes liés à des congés parentaux ou bien de temps partiels autres.

Les rémunérations salariales ont représenté pour l'exercice écoulé 10 115 201 € contre 9 870 194 € pour l'exercice précédent. Les charges sociales pour leur part ressortent à 4 489 352 € contre 4 317 189 € pour l'exercice 2010/2011.

Il n'existe pas d'accord d'intéressement au sein de la société GEA.

Un plan d'épargne d'entreprise a été mis en place le 26/09/2012.

Dans le cadre de la participation légale, la société GEA a provisionné une somme de 1 547 438 € au titre de l'exercice.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes semblant assurée au sein de l'entreprise, aucune mesure particulière n'a été prise au cours de l'exercice écoulé, à l'exception de la mise en place avec les partenaires sociaux d'objectifs de progression et d'action dans le domaine de l'embauche et dans le domaine de l'articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale.

La politique générale d'égalité de traitement sera poursuivie.

Il a été conclu des accords collectifs au niveau de l'entreprise au cours de l'exercice.

La société GEA est soumise aux accords interprofessionnels et accords de branche de la Métallurgie.

L'environnement et les conditions de travail font l'objet de suivis périodiques par le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la société GEA.

Les actions de formation ont été réalisées conformément au plan de formation soumis au Comité d'Entreprise et en fonction des besoins apparus au cours de l'exercice. Elles ont donné lieu à un bilan, également soumis au Comité d'Entreprise, qui n'a formulé aucune remarque. Dans le cadre des procédures de formation, la société a intégré les principes de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 septembre 2012, l'engagement total à ce titre est de 21 300 heures.

La société GEA s'efforce d'accueillir des travailleurs handicapés (4 personnes au 30 septembre 2012)

Par ailleurs, la société GEA a versé 37 816 euros en 2012 au Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Pour des raisons d'efficacité économique, la société GEA sous-traite une partie relativement faible et ciblée de sa production ainsi que des travaux d'installation.

VI. - ACTIONNARIAT

1) Identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote et/ou ayant franchi ces seuils au cours de l'exercice (Article L.233-7.I du Code de commerce) :

Actionnaires	Seuils en nombre d'actions		Seuils en nombre de droits de vote	
	N	N - 1	N	N - 1
<i>Monsieur Serge ZASLAVOGLOU</i>	<i>Plus du tiers</i>	<i>Plus du tiers</i>	<i>Plus de la moitié</i>	<i>Plus de la moitié</i>
<i>CM-CIC Capital privé</i>		<i>Moins du vingtième</i>		

Il n'existe à la connaissance de la société aucun pacte d'actionnaires.

Les actions inscrites en compte nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

2) Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions, dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de

l'entreprise

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, qu'aucun achat ou vente d'actions de la société n'a été réalisé au titre de l'article L.225-208 du Code de commerce.

Les opérations effectuées sur le titre de la société en application de l'article L.225-209 dudit Code sont rappelées ci-dessus sous le chapitre I, § 6), avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance.

3) Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Aucune opération visée aux articles L.225-184 du Code de commerce et 174-20 du décret n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

4) Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés de la société ne possèdent pas d'actions de la société entrant dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L.3332-28 du Code du travail ou de fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

VII.- LE TITRE EN BOURSE

Le titre "G.E.A." a été introduit sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, le 21 juin 1994, au prix d'offre de 120 Francs (18,29 euros). Il est actuellement coté sur Eurolist Paris, compartiment C.

Au 16 janvier 2013, le titre cotait 73,90 euros, et sur cette base, la capitalisation boursière de "G.E.A." était de 88,35 millions d'euros.

VIII.- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant
à9 981 127,73 €
auquel est ajoutée la somme de2 329,80 €
figurant au compte « Report à nouveau »
correspondant aux dividendes non versés (actions
détenues par la société elle-même),
soit au total.....9 983 457,53 €
de la manière suivante :

- Une somme de2 869 267,20 €

est distribuée aux actionnaires à titre de dividende, étant précisé que dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions sera affecté au compte "Report à nouveau".

- Le solde, soit7 114 190,33 €
est viré à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à2,40 €

Ce dividende, sur lequel il sera effectué les prélèvements sociaux de 15,5 % (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité, prélèvement social et contribution additionnelle à ce prélèvement) sera payé par la société CACEIS Corporate Trust – 14 rue Rouget de Lisle – 92 130 Issy-Les-Moulineaux, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende sera soumis obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 % (*art. 158, 3-2° à 4° du CGI*), outre les prélèvements sociaux au taux de 15,50 %.

Le dividende sera soumis à un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire de **21 %**, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant restituable. Les actionnaires dont le revenu fiscal de référence du foyer fiscal est, au titre de l'avant-dernière année, inférieur à **50 000 €** (*pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs*) ou **75 000 €** (*pour les contribuables soumis à imposition commune*) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement (*art. 117 quater, I-1 du CGI*).

Le cas échéant, l'actionnaire formulera sa demande de dispense sous sa propre responsabilité, en produisant à la société CACEIS Corporate Trust une attestation sur l'honneur **avant le 31 mars 2013, et en tout état de cause, avant la mise en paiement du dividende**, dans laquelle il indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50 000 € ou 75 000 € (*art. 242 quater du CGI*).

Par ailleurs nous vous informons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008/2009	1 920 000 €	/	/
2009/2010	2 400 000 €	/	/
2010/2011	2 630 161,6 €		

IX.- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 15 690 euros, correspondant à des charges non-déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

X.- FIXATION DES JETONS DE PRESENCE DEVANT ETRE ALLOUES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous demandons de statuer sur la fixation des jetons de présence devant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, dont nous vous proposons de fixer le montant global à 40 000 euros.

XI.- AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET D'OPERER EN BOURSE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous demandons de statuer sur l'autorisation à donner au Directoire, afin de lui permettre de procéder au rachat des titres de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

A cette fin, il vous est présenté le détail du programme de rachat, tel qu'élaboré par le Directoire dont il va vous être donné lecture, faisant l'objet d'une résolution spécifique soumise à votre vote.

XII. – INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Liste des mandats sociaux

Nous vous rappelons que par suite de l'adoption du mode de gestion de la société par un Directoire et un Conseil de Surveillance, les membres du Conseil de Surveillance nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2007 sont les suivants :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU
- Monsieur Louis-Michel ANGUE
- Monsieur Henri CYNA
- Monsieur Pierre GUILLERAND
- Monsieur Roland ROC
- Madame Jeannine ZASLAVOGLU

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de six ans et sont rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de surveillance si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre de membres du Conseil ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

A la date des présentes, un membre du Conseil de Surveillance est âgé de plus de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance réuni le 15 novembre 2007 a nommé Monsieur Serge ZASLAVOGLU Président du Conseil de Surveillance, et Madame Jeannine ZASLAVOGLU Vice-Présidente du Conseil de Surveillance.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance venant à expiration, il convient de les renouveler, comme il sera ci-après explicité.

Les mandats de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire, et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général, ont été renouvelés le 25 mars 2011 par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Ils sont révoqués par le Conseil de Surveillance.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 75 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire n'a pas qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

1/ Monsieur Serge ZASLAVOGLU, Président du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues à la clôture de l'exercice : 405 938 actions correspondant à 811 784 droits de vote

Autres fonctions

- Gérant de la Société Civile Immobilière "SCI DE CANASTEL"
- Gérant de la Société Civile Immobilière "KALISTE"
- Gérant de la Société Civile Immobilière "EPSILON"
- Gérant de la Société Civile Immobilière « SCI SANTA CRUZ »
- Gérant de la SARL DEA

2/ Monsieur Louis-Michel ANGUE, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : une action correspondant à 2 droits de vote

Autres fonctions : Néant

3/ Monsieur Henri CYNA, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 450 actions correspondant à 500 droits de vote

Autres fonctions : Néant

4/ Monsieur Pierre GUILLERAND, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 10 actions correspondant à 20 droits de vote

Autres fonctions :

- Membre du conseil de surveillance de la société PGO
- Représentant permanent de la société EEM au conseil d'administration de SAIP (Marché Libre).

5/ Monsieur Roland ROC, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 51 actions correspondant à 52 droits de vote

Autres fonctions : Néant

6/ Madame Jeannine ZASLAVOGLU, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 1 600 actions correspondant à 1 600 droits de vote

Autres fonctions : Néant

7/ Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire

Nombre d'actions « GEA » détenues : 21 800 actions correspondant à 29 900 droits de vote

Autres fonctions : Néant

8/ Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général

Nombre d'actions « GEA » détenues : 26 700 actions correspondant à 34 700 droits de vote

Autres fonctions :

- Directeur de l'établissement de GEA en Côte d'Ivoire ;
- Directeur de l'établissement de GEA en Grèce ;
- Directeur de la succursale de GEA en Tunisie.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social et vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de leurs fonctions, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements, savoir :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU : 200 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Remboursement de frais	néant	néant	8 041,28 €	8 041,28 €
Avantage en nature	néant	néant	néant	néant
Rétribution en tant que Président du Conseil de Surveillance	100 000 €	75 000 €	100 000 €	75 000 €
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Rétribution de missions spécifiques	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
TOTAL	200 000 €	175 000 €	208 041,28 €	183 041,28 €

- **Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU** : 317 697,87 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	94 549,63 €	94 549,63 €	103 666,31 €	103 666,31 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	133 829,61 €	133 829,61 €	147 853,38 €	147 853,38 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	30 381,63 €	30 381,63 €	23 753,24 €	23 753,24 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	18 937 €	0	19 427 €	0

Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	317 697,87 €	282 760,87 €	334 699,93 €	299 272,93 €

- **Monsieur Henri CYNA** : 6 017,56 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel d'un badge de télépéage)	17,56 €	17,56 €	78,09 €	78,09 €
Remboursement de frais	néant	néant	3 824,64 €	3 824,64 €
TOTAL	6 017,56 €	6 017,56 €	9 902,73 €	9 902,73 €

- **Monsieur Louis-Michel ANGUE** : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- **Monsieur Pierre GUILLERAND** : 6 000 euros.

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- **Monsieur Roland Roc** : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- **Madame Jeanine ZASLAVOGLU** : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- Monsieur Grigori ZASLAVOGLOU : 183 982,64 € euros :

Nature de la rémunération	Exercice 2010/2011		Exercice 2009/2010	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	82 890,34 €	82 890,34 €	79 051,71 €	79 051,71 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	33 457,34 €	33 457,34 €	36 963,28 €	36 963,28 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Directeur général)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	néant	néant	670,32 €	0
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	27 634,96 €	0	25 438 €	0

Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	183 982,64 €	140 347,68€	182 123,31 €	140 685,31€

XIII – RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

XIV - EXAMEN DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1/ Les mandats des membres du Conseil de Surveillance prendront fin au cours de l'année 2013, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous proposons de renouveler l'intégralité de ces mandats pour une durée de six ans, qui parviendra à expiration lors de l'Assemblée qui sera appelée à se prononcer sur les comptes clos au 30 septembre 2018.

2/ Les mandats des membres du Directoire ont pris fin au cours de l'année 2011, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Conseil de Surveillance au cours de sa séance qui s'est tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mars 2011, a procédé au renouvellement des mandats de Membres du Directoire de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLOU et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLOU, pour une nouvelle durée de quatre ans.

3/ Les mandats de la société « GRANT THORNTON », en tant que Commissaire aux comptes titulaire, et celui de la société « INSTITUT DE

GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC », en tant que Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés pour une durée de six ans lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27/03/2012.

XV. – OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous précisons que le Comité d'entreprise, réuni le 25 janvier 2013, n'a formulé aucune observation sur les comptes de l'exercice écoulé, comme le lui permettaient les dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

XVI - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L. 225-79-1, L.225-86 et L. 225-90-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements visés auxdits articles, régulièrement autorisés par le Conseil de Surveillance de notre société au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux comptes a été informé de ces conventions et engagements qu'il vous relate dans son rapport spécial, étant précisé que nous l'avons informé, d'autre part, conformément aux dispositions de l'article R.225-59 du Code de commerce, des conventions visées à l'article L.225-87 dudit Code portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

XVII DECISIONS DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES *(Article L 464-2, I-alinéa 5 du code de commerce)*

La société GEA n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire prononcée par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

XVIII - INFORMATION SUR LA PRIME DE PARTAGE DES PROFITS

Nous vous informons qu'en cas d'augmentation du montant du dividende par action par rapport à la moyenne des dividendes par action des deux exercices précédents, une prime devra être attribuée aux salariés inscrits à l'effectif de la société au titre de l'exercice clos en application des dispositions de la loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011 (loi de financement rectificative de sécurité sociale pour 2011).

Cette prime, son montant et ses modalités de versement devront être institués selon l'une des modalités prévues par les articles L. 3322-6 et L. 3322-7 du Code du travail pour la conclusion des accords d'intéressement ou de participation, ou, en cas d'échec de négociations, par décision unilatérale de la société et ce dans un délai de trois mois au plus suivant l'Assemblée attribuant les dividendes. A défaut de prime, un avantage spécifique devra être accordé aux salariés, sous forme, par exemple, de prime de bilan, d'intéressement, de supplément d'intéressement ou de

participation, de participation dérogatoire, d'actions gratuites, de retraite par capitalisation, de prévoyance, au moyen de la conclusion d'un accord d'entreprise, conclu selon le droit commun de la négociation collective.

XIX - CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.



Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité
accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire
dans le domaine des augmentations de capital,
par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce
(article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)**

Date de l'Assemblée Générale	Objet de la délégation	Durée de validité de la délégation	Date d'utilisation de la délégation, le cas échéant	Modalités d'utilisation de la délégation
	NEANT			

SOCIETE :

: G.E.A.

: GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

S.A. à Directoire et Conseil

de Surveillance au capital de : 2 400 000 euros

Siège social : MEYLAN (38240) Chemin Malacher - Zirst

R.C.S. : 071 501 803 RCS GRENOBLE

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES)
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2007/2008	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012
I. - Capital en fin d'exercice.					
Capital social.....	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 195 528	1 195 528
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations.....					
Par exercice de droits de souscription					
II. - Opérations et résultats de l'exercice.					
Chiffre d'affaires hors taxes	42 091 245	55 439 150	60 516 653	70 604 925	69 691 424
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 779 293	11 961 805	15 258 007	16 284 707	17 879 979
Impôt sur les bénéfices.....	1 544 301	3 601 778	4 598 045	4 899 157	5 425 116
Participation des salariés due au titre de l'exercice	538 035	1 014 850	1 225 742	1 367 456	1 547 438
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	2 471 136	6 889 362	8 719 366	9 192 542	9 981 128
Résultat distribué	960 000	1 920 000	2 400 000	2 630 162	2 869 267
III. - Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,25	6,12	7,86	8,38	9,12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,06	5,74	7,27	7,69	8,35
Dividende attribué à chaque action	0,80	1,60	2,00	2,20	2,4
IV. - Personnel.					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	182	191	202	214	213
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 862 371	8 665 607	8 983 518	9 870 194	10 115 201
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales,...).....	3 410 168	3 690 986	3 988 352	4 317 189	4 489 352

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

GEA – GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 2 400 000 Euros

ZIRST

12 Chemin Malacher

38240 Meylan

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris – Ile de France et membre de la

Compagnie régionale de Paris

RCS Paris B 632 013 843

42 avenue Georges Pompidou

69442 Lyon cedex 03

Exercice clos le 30 septembre 2012

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société GEA – GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

Exercice clos le 30 septembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **GEA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La prise en compte du revenu est déterminée selon la méthode décrite dans la note 2 i) de l'annexe.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode comptable et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 25 janvier 2013

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

François Cayron
Associé

BILAN AU 30/09/2012

ACTIF (EN EUROS)	Référence à l'annexe	MONTANT BRUT 30/09/12	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 30/09/12	MONTANT NET 30/09/12	MONTANT NET 30/09/11
Immobilisations incorporelles	(note n°3)				
Concessions, brevets, licences		621 020	596 688	24 332	28 562
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
TOTAL		621 020	596 688	24 332	28 562
Immobilisations corporelles	(note n°4)				
Installations techniques, matériels et outillages		1 592 808	1 434 545	158 263	106 535
Autres Immobilisations corporelles		4 006 792	2 824 821	1 181 971	1 164 856
Construction		0	0	0	0
Immobilisations en cours		0	0	0	0
TOTAL		5 599 600	4 259 366	1 340 234	1 271 391
Immobilisations financières	(note n°5)				
Participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		84 303	0	84 303	124 800
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		36 839	0	36 839	36 899
TOTAL		121 142	0	121 142	161 699
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		6 341 762	4 856 054	1 485 708	1 461 651
Stocks et en-cours	(note n°7)				
Matières premières et autres approvisionnements		6 112 599	80 573	6 032 026	4 517 296
En-cours production		10 588 926	69 554	10 519 372	7 598 888
TOTAL		16 701 525	150 127	16 551 398	12 116 184
Avances et acomptes versés sur commande d'exploitation		0	0	0	0
Créances	(note n°8)				
Créances clients et comptes rattachés		25 620 510	0	25 620 510	14 209 567
Autres créances		904 200	18 516	885 684	712 240
TOTAL		26 524 710	18 516	26 506 194	14 921 807
Valeur mobilières de placement	(note n°9)	1 950 854	0	1 950 854	1 904 803
Disponibilités	(note n°9)	37 389 330	0	37 389 330	37 509 919
Charges constatées d'avance	(note n°8)	189 226	0	189 226	404 799
TOTAL ACTIF CIRCULANT		82 755 645	168 643	82 587 002	66 857 512
Ecart conversion actif		0	0	0	0
TOTAL GENERAL		89 097 407	5 024 697	84 072 710	68 319 163

BILAN AU

30/09/2012

PASSIF (EN EUROS)	Référence à l'annexe	30/09/12	30/09/11
Capitaux propres	(note n° 10)		
Capital social		2 400 000	2 400 000
Primes d'émission		2 927 021	2 927 021
Réserve légale		240 000	240 000
Autres réserves		32 674 831	26 101 716
Report à nouveau		2 330	10 734
Résultat de l'exercice		9 981 128	9 192 542
TOTAL CAPITAUX PROPRES		48 225 310	40 872 013
Provisions pour risques et charges	(note n° 11)		
Provisions pour risques		307 964	278 037
Provisions pour charges		2 207 855	1 852 474
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 515 819	2 130 511
Dettes	(note n° 12)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(note n° 13)	2 720	2 913
Emprunts et dettes financières divers	(note n° 13)	1 550	1 495
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		93 073	222 608
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(note n° 13)	11 366 274	7 589 186
Dettes fiscales et sociales	(note n° 13)	6 783 268	5 540 508
Dettes sur immobilisations		0	0
Autres dettes	(note n° 13)	356 959	366 248
Produits constatés d'avance		14 727 737	11 593 680
TOTAL DETTES		33 331 581	25 316 638
Ecart de conversion Passif		0	0
TOTAL GENERAL		84 072 710	68 319 163

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2012

(EN EUROS)	référence à l'annexe	30/09/12	30/09/11
Produits d'exploitation			
Production vendue	(note n°16)	69 691 424	70 604 925
Dont à l'exportation		21 044 035	28 135 268
Production stockée		2 990 038	-2 660 926
TOTAL PRODUCTION		72 681 462	67 943 999
Reprise sur provisions amortissements et transferts de charges		197 685	269 842
Autres produits		1 678	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		72 880 825	68 213 841
Charges d'exploitation			
Achats matières premières et autres approvisionnements		33 700 993	30 068 495
Variations de stocks		-1 529 850	-419 389
Autres achats et charges externes		7 273 166	7 234 402
Impôts, taxes et versements assimilés		1 142 556	1 148 040
Salaires et traitements	(note n° 17)	10 115 201	9 870 194
Charges sociales		4 489 351	4 317 189
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : Amortissements		460 301	412 317
Sur actif circulant : Provisions		150 127	65 453
Pour risques et charges : Provisions	(note n° 11)	355 381	187 285
Autres charges	(note n° 17)	168 014	144 488
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		56 325 240	53 028 474
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 555 585	15 185 367

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2012 (SUITE)

(EN EUROS)	Référence à l'annexe	30/09/12	30/09/11
Produits financiers			
Participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		484 564	517 334
Reprise sur provisions et transfert de charges		3 986	0
Différence positive de change		68 847	21 859
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		26 788	34 426
TOTAL		584 185	573 619
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions		0	3 986
Intérêts et autres charges assimilées		36 512	41 528
Différence négative de change		103 204	79 211
Charges nettes sur cessions de VMP		19 345	31 262
TOTAL		159 061	155 987
RESULTAT FINANCIER		425 124	417 632
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		16 980 709	15 602 999
Produits exceptionnels	(note n°21)		
Sur opérations de gestion		0	0
Sur opérations en capital		3 900	182 840
Reprise sur provisions et transferts de charges		0	0
TOTAL		3 900	182 840
Charges exceptionnelles	(note n°21)		
Sur opérations de gestion		0	41 912
Sur opérations en capital		1 000	6 735
Dotations aux amortissements et provisions		29 927	278 037
TOTAL		30 927	326 684
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(note n°21)	-27 027	-143 844
PARTICIPATION DES SALARIES		1 547 438	1 367 456
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(note n° 18)	5 425 116	4 899 157
RESULTAT NET		9 981 128	9 192 542
Résultat net par action (en €)		8,35	7,69
Résultat net dilué par action (en €)		8,35	7,69

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d' Euros	30/09/12	30/09/11
<i>OPERATIONS D'EXPLOITATION</i>		
Résultat net	9 981	9 193
Annulation des amortissements et provisions	842	882
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	-4	-162
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	10 819	9 912
Variation des créances	-11 369	2 372
Variation des stocks	-4 435	2 097
Variation des dettes	8 015	-3 898
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-7 789	570
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION	3 030	10 482
<i>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</i>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-525	-360
Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	4	168
Investissement net d'exploitation	-521	-192
Investissements financiers nets	45	-36
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	-476	-228
<i>OPERATIONS DE FINANCEMENT</i>		
Augmentation des capitaux propres en numéraire	0	0
Dividendes payés	-2 628	-2 389
Emission d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	0
Variation des comptes courants groupe et associés	0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT	-2 628	-2 389
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE TOTALE	-74	7 865
Trésorerie à l'ouverture	39 412	31 546
Trésorerie à la cloture	39 337	39 412

SOCIÉTÉ GEA

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2011/2012
--

Note n° 1 : Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler pour cette période.

Note n° 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03, du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis selon la méthode linéaire sur 12 mois.

Les dépenses de recherche et développement ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées probables d'utilisations suivantes :

- matériels et outillages	3 à 10 ans
- agencements des constructions	5 à 15 ans
- matériels de transport	1 à 15 ans
- mobilier et matériels de bureau	1 à 10 ans

c) Immobilisations financières

Les valeurs brutes correspondent à la valeur d'entrée dans le patrimoine social. Elles sont éventuellement corrigées d'une provision pour dépréciation destinée à les ramener à leur valeur d'usage.

Les actions propres détenues en vue de régularisation des cours dans le cadre du contrat de liquidité ainsi que celles détenues en vue de la réduction de capital sont classées dans les immobilisations financières.

La valeur d'inventaire de ces titres est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

d) Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

e) Stocks et en-cours

Les matières premières et les approvisionnements sont valorisés au dernier prix d'achat.

La rotation rapide des stocks de produits achetés donne à cette méthode un résultat proche de la méthode FIFO (premier entré/premier sorti).

Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût de production évalué au plus bas du coût de revient ou de la valeur réalisable. Il comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre ainsi que les frais généraux rattachés à la production à l'exclusion des frais financiers.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des SICAV de trésorerie ou des titres de sociétés cotées. Les parts de SICAV sont évaluées au prix d'achat suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti). Les pertes latentes, calculées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur probable de négociation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

La valeur d'inventaire des titres de sociétés cotées est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

g) Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances en devises faisant l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de couverture.

h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des montants facturables aux clients en fonction des dispositions contractuelles (cahier des charges).

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits facturés selon ces dispositions contractuelles pour leur quote-part supérieure au degré de réalisation effectif des travaux.

i) Prise en compte du revenu

Du fait des spécificités techniques des contrats, la marge est prise en compte lors de l'achèvement des installations.

j) Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective, charges sociales incluses.

La provision correspond aux indemnités actualisées qui seraient allouées au personnel à l'âge de 67 ans compte tenu du taux de rotation et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié.

Les engagements ont été calculés avec la table INSEE F 2003-2005.

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat.

(Données en euros)

Note n°3 : Immobilisations incorporelles

	Montant au 30/09/11	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/09/12
Valeur brute	506 867	114 153	0	621 020
Amortissements	478 305	118 383	0	596 688
Valeur nette	28 562			24 332

Ce poste est constitué des logiciels acquis par l'entreprise.

Note n°4 : Immobilisations corporellesValeur brutes

	Valeur brute en début d'exercice	Acquisition	Sorties	Virement de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Installations techniques, matériels et outillages	1 497 031	95 777			1 592 808
Agencements divers	1 326 522	139 502			1 466 024
Matériels de transport	1 564 400	104 635	26 320		1 642 715
Autres immobilisations corporelles	827 204	70 849			898 053
<u>TOTAL</u>	5 215 157	410 763	26 320	0	5 599 600

Amortissements

	Montant en début d'exercice	Dotation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Installations techniques matériels et outillages	1 390 496	44 049		1 434 545
Agencements divers	1 058 811	72 223		1 131 034
Matériels de transport	845 972	124 680	26 320	944 332
Autres immobilisations corporelles	648 487	100 968		749 455
<u>TOTAL</u>	3 943 766	341 920	26 320	4 259 366

Note n°5 : Immobilisations financières

Ce poste se décompose ainsi :

	Valeur brute au 30/09/11	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/09/12
Participations	0	0	0	0
Actions propres (1) (2)	128 786	953 331	997 814	84 303
Autres immobilisations financières : Dépôts et cautionnements	36 899	0	60	36 839

(1) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus en vue de réduction de capital.

Nombre de titres au 30/09/2011	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/2012
0	0	0	0

(2) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Nombre de titres au 30/09/2011	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/2012
2 088	15 141	15 935	1 294

Leur valeur de réalisation au 30 septembre 2012 est de 85 092 € pour une valeur comptable de 84 303 €. La provision pour dépréciation des actions auto-détenues comptabilisée au 30 septembre 2011 pour 3 986 € a été reprise au 30 septembre 2012.

(Autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2012)

Au 30 septembre 2011, cette valeur de réalisation s'élevait à 124 800 € pour une valeur comptable de 128 786 €. Une provision pour dépréciation des actions auto-détenues avait été comptabilisée au 30 septembre 2011 pour 3 986 €.

Note n°6 : Entreprises liées

Aucune donnée ne concerne les entreprises liées.

Note n°7 : Stock et en-cours

Ce poste a évolué comme suit :

	2010/2011	2011/2012
Consommables et pièces détachées	4 582 749	6 112 599
Provision pour dépréciation matières premières	65 453	80 573
Travaux en cours	7 598 888	10 588 926
Provision pour dépréciation travaux en cours	0	69 554
	-----	-----
	12 116 184	16 551 398

Note n°8 : CréancesCréances clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les factures à établir pour un montant de 4 492 275 Euros.

La ventilation de ce poste est la suivante :

Données en euros	2010/2011	2011/2012
Factures à établir France (TTC)	2 055 691	269 641
Factures à établir Export	4 360 414	4 222 634
Total	6 416 005	4 492 275

Le chiffre d'affaires export est facturé lorsque les travaux réalisés sont acceptés et après que le client ait donné son accord pour le paiement.

Variation des provisions sur créances clients

Provision au 30/09/11	Dotation	Reprise	Provision au 30/09/12
-	-	-	-

Autres créances

Elles se décomposent comme suit :

Fournisseurs	27 571
Personnel	13 803
Etat	827 127
Autres	35 698

	904 199

Variation des provisions sur autres créances

Provision au 30/09/11	Dotation	Reprise	Provision au 30/09/12
18 516	-	-	18 516

État des échéances des créances

	Montant Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	36 839			36 839
Clients et rattachés	25 620 510	25 620 510		
Fournisseurs débiteurs	27 571	27 571		
Personnel et comptes rattachés	13 803	13 803		
État et autres collectivités	827 127	827 127		
Débiteurs divers	35 698	35 698		
Charges constatées d'avance	189 226	189 226		
	26 750 774	26 713 935		36 839

Note n°9 : Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires. Il n'y a pas de titre de sociétés cotées.

Le poste des disponibilités comprend des comptes à terme pour 25 000 000 Euros et des comptes en devises pour 130 444 Euros.

Note n°10 : Capital social

Le capital social est de 2 400 000 euros.

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Nominal</i>
Actions composant le capital au début de l'exercice	1 195 528	2,0075 euros
Actions composant le capital en fin d'exercice	1 195 528	2,0075 euros

Les actions nominatives détenues depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Variation des capitaux propres

	30/09/11	Affectation de résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	30/09/12
Capital	2 400 000				2 400 000
Primes d'émission	2 927 021				2 927 021
Réserve légale	240 000				240 000
Autres réserves	26 101 717	6 573 114			32 674 831
Report à nouveau	10 734	-10 734	(1) 2 330		2 330
Résultat	9 192 542	-6 562 380	- 2 630 162	9 981 128	9 981 128
	40 872 014	0	- 2 627 832	9 981 128	48 225 310

(1) Dividendes non distribués sur actions propres détenues par la société.

Note n°11 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques charges s'élèvent à 2 515 819 € et se décompose ainsi :

	30/09/11	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	30/09/12
Provision pour garantie client (1)	728 899	44 772			773 671
Provision pour indemnités de départ à la retraite (2)	1 123 575	310 609			1 434 184
Autres provisions pour risques (3)	278 037	29 927			307 964
	2 130 511	385 308			2 515 819

(1) La provision pour garantie clients correspond à la couverture de la garantie contractuelle sur les chantiers France, Union Européenne et Export. Elle repose sur une estimation raisonnable des travaux à réaliser pour la période 2012/2013.

(2) Le montant global de la provision pour indemnités de départ à la retraite (charges sociales incluses) au 30 septembre 2012 s'élève à 1 434 184 €. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux de revalorisation des salaires :	3,00 %
- Taux d'actualisation :	3,15 %
- Taux de charges sociales	44,00 %
- Taux de rotation du personnel :	
. âge compris entre 20 et 29 ans :	5,00 %
. âge compris entre 30 et 39 ans :	5,00 %
. âge compris entre 40 et 49 ans :	2,00 %
. âge compris entre 50 et 65 ans :	0,00 %

(3) La provision correspond à la créance de TVA de l'établissement stable de Côte d'Ivoire de GEA SA dont le recouvrement n'est plus assuré compte tenu de la situation confuse dans ce pays.

Note n°12 : État des échéances des dettes

	Montant Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements :				
- à plus de 1 an à l'origine				
- à moins de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	2 720	2 720		
Avances et acomptes reçus	93 073	93 073		
Fournisseurs	11 366 274	11 366 274		
Dettes fiscales et sociales	6 783 268	6 783 268		
Autres dettes	356 959	356 959		
Groupe et associés	1 550	1 550		
Produits constatés d'avance (1)	14 727 737	14 727 737		
	33 331 581	33 331 581		

(1) Facturation d'avance sur travaux en cours.

Note n°13 : Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	2 720
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 710 178
Dettes fiscales et sociales	4 492 164
Autres dettes	356 959

	8 562 021

Note n°14 : Engagements hors bilanEngagements financiers

- Engagements donnés

	30/09/12	30/09/11
Cautions bancaires pour bonne fin de chantier ou retenue de garantie	14 275 K€	9 486 K€

Note n°15 : Exposition aux risques de change

En K€	DOLLAR AMERICAIN	ZLOTY POLONAIS	ROUPIE INDIENNE	COURONNE DANOISE	COURONNE SUEDOISE	KUNA CROATE	REAL BRESILIE N	COTE D'IVOIRE
Actifs	0	449	5	10	62	93	89	3 277
Passifs	0	0	0	0	0	1 162	27	3 412
Exposition brute	-	449	5	10	62	- 1 069	62	- 135

Les actifs sont constitués de créances, travaux en cours ainsi que de disponibilités.

Les passifs sont constitués de dettes d'exploitation et dettes diverses.

La couverture des risques de changes commerciaux est réalisée sous la forme de contrats à terme fixe. La situation s'établit au 30 septembre 2012 :

- Couverture PLN (Zloty polonais) : vente à terme de 1 404 518 PLN (314 K€).

Note n°16 : Chiffre d'affaires

Il se décompose ainsi :

a. Répartition par zone géographique :

	<i>France</i>	<i>Export</i>	<i>TOTAL</i>
Ventes de produits fabriqués	47 733 509	19 115 029	66 848 538
Prestations de services et divers	913 880	1 929 006	2 842 886
	-----	-----	-----
	48 647 389	(1) 21 044 035	69 691 424

(1) Répartition du chiffre d'affaires Export par zone géographique (données en K€) :

Union Européenne	EUROPE (hors UE)	ASIE	AMERIQUE	AFRIQUE	Total
4 408 K€	(2) 6 210 K€	4 218 K€	2 415 K€	(2) 3 793 K€	21 044 K€

(2) Ces montants comprennent le chiffre d'affaires réalisé en Croatie et en Côte d'Ivoire par l'intermédiaire d'établissements stables.

b. Répartition par activité

Péage et parking	Maintenance	Divers (Prest. services)	Total
66 849 K€	2 805 K€	38 K€	69 692 K€

Note n°17 : Charges de personnel**Rémunération allouée aux organes de Direction et de Surveillance :****(1) Rémunération des membres du Directoire**

- Fonctions opérationnelles : 398 180 euros bruts,
- Fonctions de mandataire social : 80 000 euros bruts.

(2) Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

- Jetons de présence : 40 000 euros bruts,
- Rétribution du Président du Conseil de Surveillance en contrepartie de ses fonctions : 100 000 euros bruts.

Il n'existe pas d'avantages spécifiques en matière de rémunérations différées.

• Ventilation de l'effectif	30/09/12	30/09/11
- Ingénieurs et Cadres :	93	91
- Employés :	123	120
	----	----
Total	216	211

Droit Individuel de Formation (DIF)

Dans le cadre des procédures de formation, le groupe a intégré les principes de la loi de mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 septembre 2012, l'engagement total est de 21 300 heures.

Note n°18 : Ventilation de l'impôt société

	<i>Résultat</i>	<i>Impôt</i>
	<i>avant impôt</i>	
Résultat courant	16 980 709	-5 424 117
Participation	- 1 547 438	-
Résultat exceptionnel	-27 027	-999
Résultat comptable	15 406 244	- 5 425 116

Note n°19 : Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

• Résultat de l'exercice	9 981 128
• Impôt sur les bénéfices	5 425 116
• Résultat avant impôt	15 406 244
• Variation des provisions réglementées et amortissements dérogatoires	/
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	15 406 244

Note n°20 : Accroissement ou allègement de la charge fiscale future

	<i>Base</i>	<i>Impôt 33,1/3 %</i>
<u>Impôts payés d'avance :</u> Congés payés	1 686 709	562 236
Autres charges	195 398	65 133
Participation	1 547 438	515 813
	-----	-----
	3 429 545	1 143 182

Note n°21 : Résultat exceptionnel

Produits de cessions d'éléments d'actif	3 900	Euros
Charges exceptionnelles diverses	- 1 000	Euros
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	- 0	Euros
Provision pour risque exceptionnel	- 29 927	Euros

	- 27 027	Euros

Note n°22 : Tableau des filiales et participations – Valeurs mobilières

Société filiales	Capital	% détenu	Val. brute titre détenus	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Dividendes versés en €
	Autres capitaux propres en devises locales		Val. Nette titres détenus en €	Cautions en €	Résultat en €	
TOTAL SOCIETES FILIALES =			0			
AUTRES PARTICIPATIONS =			0			
AUTRES TITRES IMMOBILISES (Actions propres GEA)			84 303			
TOTAL VALEURS MOBILIERES = Valeur Brute			84 303			
TOTAL VALEURS MOBILIERES = Valeur Nette			84 303			

Compte tenu de l'absence de participation, il n'est pas réalisé de comptes consolidés.

Note 24 : Tableaux des flux de trésorerie

La trésorerie est définie par la société comme la somme :

- des valeurs à l'encaissement,
- des dépôts à vue dans les banques,
- des comptes de caisses,
- des valeurs mobilières de placement à court terme, nettes de provisions pour dépréciation le cas échéant.

Les valeurs mobilières de placement à court terme sont des placements très liquides, facilement convertibles et dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à partir du résultat net.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE SON RESEAU

Commissaire aux comptes

GRANT THORNTON

42 avenue Georges Pompidou – 69003 Lyon

Représenté par Monsieur François Cayron

Honoraires du Commissaire aux comptes et des membres de son réseau pris en charge par la société.

Exercices couverts : 2010-2011 et 2011-2012

	Grant Thornton			
	Montant		%	
	30/09/12	30/09/11	30/09/12	30/09/11
<u>Audit</u>				
• Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels	90 800	89 000	100%	100%
• Missions accessoires	-	-		
Sous-total	90 800	89 000	100%	100%
<u>Autres prestations</u>				
• Juridiques, fiscal, social	-	-		
• Technologies de l'information	-	-		
• Audit interne	-	-		
• Autres (à préciser si > 10% honoraires d'audit).	-	-		
Sous-total	-	-		
TOTAL	90 800	89 000	100%	100%